Tél. 022 920 99 00 • Fax 022 920 99 01 www.grand-saconnex.ch • info@grand-saconnex.ch



Monsieur Eric PORTIER
Président du Conseil municipal
L'Ancienne-Route 52
1218 Le Grand-Saconnex

N/réf: 0.01 - MGY/pam

Le Grand-Saconnex, le 5 octobre 2011

## Séances de commission

Monsieur le Président du Conseil municipal, Cher Monsieur,

Nous nous référons à l'objet cité en marge et à la discussion qui a eu lieu lors du dernier Bureau du Conseil municipal, le 27 septembre 2011.

A cet égard, nous tenons à vous faire part de la décision prise par le Conseil administratif à ce sujet.

Nous constatons que les séances de commission durent fréquemment au-delà de 22h30 et que les travaux qui se poursuivent tardivement sont le plus souvent improductifs. En effet, d'une manière générale, les participants à ces séances ont une longue journée derrière eux et il est évident qu'à partir d'une certaine heure il n'est tout simplement plus possible d'être efficace.

Pour cette raison, nous avons décidé que les employés communaux et les magistrats quitteront les séances de commission à 22h30. La commission sera naturellement libre de poursuivre sa séance sans eux.

D'autre part, nous nous permettons de vous rappeler que, suite à la demande du Conseil municipal, le Secrétaire général a organisé trois sessions de formation consacrée à l'animation de séance, qui se dérouleront le 2 novembre 2011, le 7 décembre 2011 et le 7 mars 2012.

Malheureusement, peu d'inscriptions nous sont parvenues et nous vous invitons à rappeler aux présidents des commissions l'intérêt de cette formation, dont le but est de donner à chacun les outils pour mener des débats et contenir les séances dans un cadre horaire raisonnable et compatibles avec la décision prise par le Conseil administratif.

Toute inscription peut encore être faite par mail, auprès de Mme A. Blattner : a.blattner@grand-saconnex.ch.

En vous remerciant de votre compréhension et de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Marc COMTE

Maire